

ILLADEO

Instrument financier
à capital garanti à l'échéance

Période de commercialisation : du 2 novembre 2011 au 16 décembre 2011



L'investisseur supporte le risque de crédit de l'émetteur BNP Paribas S.A. (Moody's Aa2, Standard & Poor's AA-, Fitch Ratings AA-)

Durée d'investissement conseillée pour bénéficiaire de la formule de remboursement : 10 ans. En cas de réalisation de l'investissement avant l'échéance (par suite notamment de rachat, d'arbitrage ou de décès prématuré), le prix de réalisation se fera aux conditions de marché alors en vigueur. Ainsi, le montant remboursé dans l'une quelconque de ces hypothèses pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.

Éligibilité : Compte-titres et contrats d'assurance vie

 ILLADEO est un placement **d'échéance 10 ans** offrant aux investisseurs :

Une **garantie intégrale du capital** à cette échéance quelle que soit l'évolution du marché

Une indexation au marché actions français **via l'Indice CAC 40 dividendes non réinvestis**

La possibilité de bénéficier à l'échéance de **2/3 de la plus forte hausse de l'Indice** à une date anniversaire⁽¹⁾ par rapport à son niveau de départ

Avantages

- ▣ Le capital est intégralement garanti à l'échéance.
- ▣ Le produit est indexé, non pas sur la performance de l'Indice sur 10 ans, mais sur la plus élevée des performances de l'Indice aux 10 dates anniversaires⁽¹⁾ par rapport à son niveau de départ (si cette performance est positive), ce qui permet de se prémunir contre un marché en cloche.
- ▣ L'indexation à l'Indice n'est pas plafonnée à la hausse ; le gain potentiel n'est pas limité.
- ▣ L'investisseur peut revendre le produit à tout moment, sans attendre l'application de la formule de remboursement à l'échéance – notamment si son prix, qui dépend alors des paramètres de marché du jour, permet d'engranger un gain.

Inconvénients

- ▣ L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes des actions : la performance de l'Indice CAC 40 est calculée sans réinvestissement des dividendes et donc inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- ▣ En cas de revente des Titres de créance ou de décès avant la date d'échéance, le prix pratiqué dépend des paramètres de marché du jour (niveau et volatilité de l'Indice, taux d'intérêt, durée restante jusqu'à l'échéance du produit). Il existe donc dans ce cas un risque de perte en capital.
- ▣ L'investisseur peut ne recevoir à l'échéance que le capital initial.
- ▣ L'indexation à l'Indice n'est que partielle (aux deux tiers).
- ▣ L'investisseur supporte le risque de crédit de BNP Paribas (Moody's Aa2, Standard & Poor's AA-, Fitch Ratings AA-).

(1) Dates anniversaires : 19 décembre 2012 (année 1), 19 décembre 2013 (année 2), 19 décembre 2014 (année 3), 21 décembre 2015 (année 4), 19 décembre 2016 (année 5), 19 décembre 2017 (année 6), 19 décembre 2018 (année 7), 19 décembre 2019 (année 8), 21 décembre 2020 (année 9), 20 décembre 2021 (année 10)

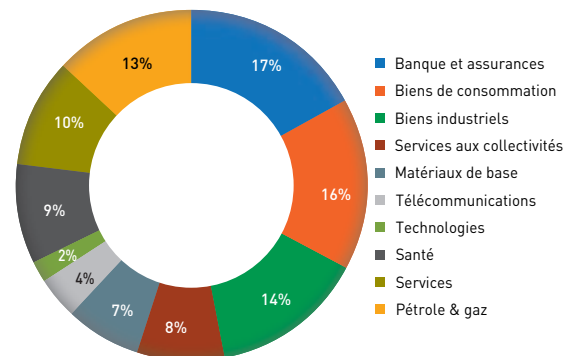
N.B :

Le terme « capital » désigne la valeur nominale des Titres de créance, soit 1000 €. Tous les remboursements présentés dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie, hors prélèvements fiscaux et sociaux et sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas S.A.

L'INDICE CAC 40 : UN SOUS-JACENT DE RÉFÉRENCE

ILLADEO est indexé à la performance de l'Indice CAC 40 dividendes non réinvestis, qui regroupe 40 des actions les plus échangées sur la place de Paris. Ces valeurs, issues des différentes branches d'activité, sont représentatives de la tendance globale des grandes entreprises françaises. Leur liste est revue régulièrement pour maintenir cette représentativité. (Pour de plus amples informations, consulter le site www.euronext.com)

Répartition sectorielle de l'Indice CAC 40



Historique de l'Indice CAC 40 dividendes non réinvestis

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



GARANTIE DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE, QUELLE QUE SOIT L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ

A l'échéance des 10 ans, le capital est intégralement garanti.

L'investisseur est assuré de récupérer à l'échéance son investissement de départ

INDEXATION AU PLUS HAUT DES 10 NIVEAUX ANNUELS DE L'INDICE CAC 40

- ▣ Le 19 décembre 2011, on observe le niveau de départ de l'Indice CAC 40.
- ▣ À chacune des 10 dates anniversaires⁽¹⁾, on enregistre la performance de l'Indice par rapport à ce niveau de départ.
- ▣ A l'échéance, on compare les 10 performances enregistrées en cours de vie. On retient alors la meilleure d'entre elles.

L'investisseur reçoit ainsi au terme des 10 ans :

L'intégralité du capital



Un gain correspondant aux 2/3 de la plus forte hausse de l'Indice à une date anniversaire⁽¹⁾ par rapport à son niveau de départ

Dès lors qu'à une date anniversaire⁽¹⁾ on enregistre une performance positive, l'investisseur sait qu'il est assuré de percevoir un gain à l'échéance. Ce gain minimum est définitivement acquis et pourra augmenter aux dates anniversaires suivantes.

[1] Dates anniversaires : 19 décembre 2012 (année 1), 19 décembre 2013 (année 2), 19 décembre 2014 (année 3), 21 décembre 2015 (année 4), 19 décembre 2016 (année 5), 19 décembre 2017 (année 6), 19 décembre 2018 (année 7), 19 décembre 2019 (année 8), 21 décembre 2020 (année 9), 20 décembre 2021 (année 10)

ILUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

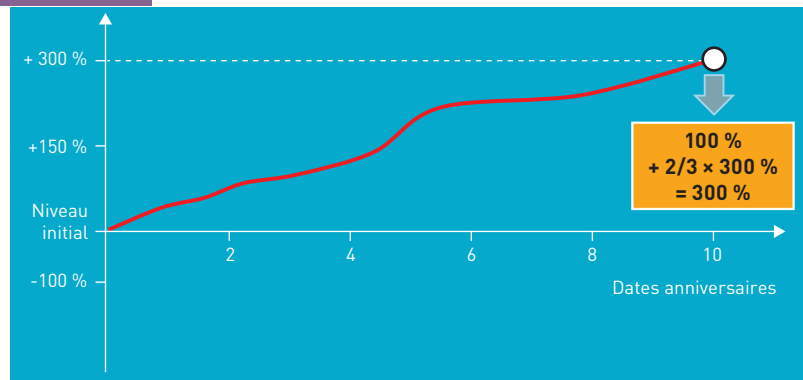
Scénario favorable : l'Indice est continuellement haussier

L'Indice ne cesse de progresser durant la vie du produit.

Ainsi, la **meilleure performance annuelle** de l'Indice est observée à la 10^{ème} date anniversaire. Elle s'élève à +300 %.

Le remboursement à l'échéance est alors de $100\% + (2/3 \times 300\%) = 300\%$ du capital initial, soit un taux de rendement actuariel brut de 11,50 % (contre 14,73 % pour l'Indice).

- Performance de l'Indice par rapport à son niveau de départ
- Meilleure performance annuelle de l'Indice
- Remboursement à l'échéance



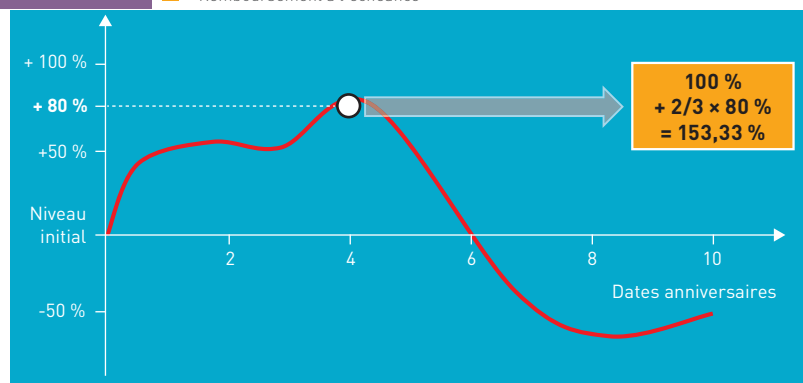
Scénario intermédiaire : l'Indice suit une trajectoire en cloche

L'Indice enregistre un mouvement haussier au début de la vie du produit, avant de repartir à la baisse au cours de la 5^{ème} année, pour clôturer à 50 % de son niveau de départ au terme des 10 ans.

La **meilleure performance annuelle** de l'Indice est donc observée à la 4^{ème} date anniversaire. Elle s'élève à +80 %.

Le remboursement à l'échéance est alors de $100\% + (2/3 \times 80\%) = 153,33\%$ du capital initial, soit un taux de rendement actuariel brut de 4,33 % (contre -6,64 % pour l'Indice).

- Performance de l'Indice par rapport à son niveau de départ
- Meilleure performance annuelle de l'Indice
- Remboursement à l'échéance

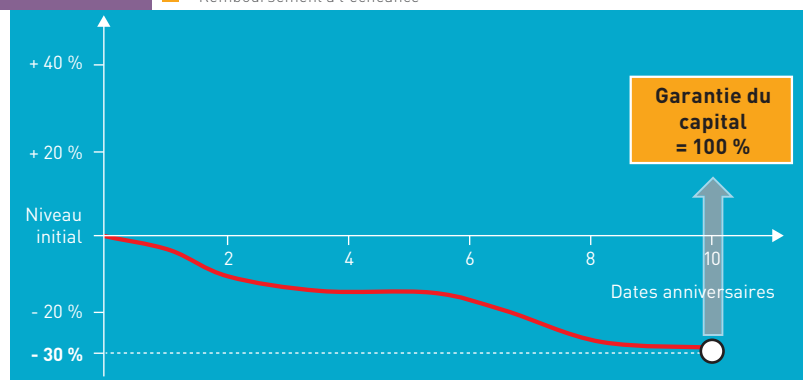


Scénario défavorable : l'Indice est continuellement baissier

On ne constate aucune performance positive durant la vie du produit. L'Indice clôture au terme des 10 ans à 70 % de son niveau de départ.

Néanmoins, l'investisseur **recupère l'intégralité de son capital initial, soit un taux de rendement actuariel brut de 0 %** (contre -3,47 % pour l'Indice).

- Performance de l'Indice par rapport à son niveau de départ
- Meilleure performance annuelle de l'Indice
- Remboursement à l'échéance



Les scénarios de marché ont été réalisés à titre d'information afin d'illustrer le mécanisme du produit. Ils ne préjugent en rien de l'évolution future des Titres de créance ou de leur sous-jacent. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité de ces scénarios, ces derniers n'ayant aucune valeur contractuelle.



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN :	XS0685405770
Forme juridique des Titres de créance :	EMTN à capital garanti à échéance
Émetteur :	BNP Paribas S.A. (AA- / Aa2 / AA-)
Valeur nominale :	1 000 euros
Éligibilité :	Compte-titres et contrats d'assurance vie
Date d'émission :	27 décembre 2011
Prix d'émission :	100 %
Souscription :	Du 2 novembre 2011 au 16 décembre 2011
Frais :	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage à des tiers. Elles couvrent les coûts de la distribution et/ou de structuration et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1,05 % du montant de l'émission.
Sous-jacent / Indice :	Indice CAC 40 (code ISIN : FR0003500008)
Date de constatation du niveau de départ du sous-jacent :	19 décembre 2011
Dates de constatation annuelles :	19 décembre 2012, 19 décembre 2013, 19 décembre 2014, 21 décembre 2015, 19 décembre 2016, 19 décembre 2017, 19 décembre 2018, 19 décembre 2019, 21 décembre 2020, 20 décembre 2021
Date d'échéance :	27 décembre 2021
Valorisation :	Quotidienne ; le prix de rachat sera basé sur la valorisation de marché des Titres de créance
Cotation :	Bourse de Luxembourg (marché réglementé)

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

ILLADEO (ci-après les « EMTN ») sont des Euro Medium Term Notes à capital garanti à l'échéance, émis par BNP Paribas S.A., ayant fait l'objet d'une demande d'admission sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg pouvant notamment être utilisés comme valeurs de référence d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et libellés en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur ILLADEO. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur ILLADEO en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques et les avantages de la transaction. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les principales caractéristiques des EMTN exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs potentiels doivent comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les EMTN et doivent prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les EMTN au regard de leur propre situation financière, la présente information et la documentation juridique relative aux EMTN et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. **Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement les supports d'information afférents aux EMTN avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les EMTN à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. Les supports d'information sont composés: (a) du Prospectus de Base, dénommé «Programme for the issuance of debt instruments» daté du 7 juin 2011 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le visa 11-0208, (b) de ses Suppléments, ainsi que (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms »).** Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des EMTN, cette dernière prévaut. Les supports d'information peuvent être obtenus gratuitement auprès de AFI ESCA et sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org. **L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les EMTN, ces derniers prennent un risque de crédit sur l'Émetteur.** L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que la souscription, le placement, la revente des EMTN décrits aux présentes, pourra intervenir par voie d'offre au public en France.

« CAC 40 » est une marque déposée de EURONEXT Paris S.A. pour désigner l'Indice qu'elle calcule et qu'elle publie. EURONEXT Paris S.A. ne garantit ni la valeur de l'Indice à un moment donné, ni les résultats ou la performance du produit indexé sur cet Indice.



AFI ESCA : Compagnie d'assurance sur la vie et de capitalisation. Entreprise régie par le code des assurances.
S.A. au capital de 12 359 520 euros. R.C.S. Strasbourg 548 502 517.
Siège social : 12, rue des Pontonniers 67000 Strasbourg.
Adresses Postales : STRASBOURG : B.P. 30441 - 67008 Strasbourg Cedex. LILLE : 4, square Dutilleul 59042 Lille Cedex.